



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018\_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 30 juillet 2018**  
**Délibération N°2018/170**

**Partenariat entre la Ville d'Ajaccio et l'Association**  
**Echecs Club Ajaccien**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

L'association Echecs Club Ajaccien a pour objet l'enseignement du jeu d'échecs et l'organisation de tournois.

L'association, jusqu'alors hébergée gracieusement par la Ville d'Ajaccio dans les locaux de la Caserne Grossetti, emménage dans un nouveau lieu au mois de septembre 2018.

Elle devra donc supporter des charges de fonctionnement importantes.

La Ville d'Ajaccio souhaite aider financièrement cette association dont le développement à Ajaccio constitue un modèle au plan international.

Par délibération n° 2018/138 du 27 juin 2018, le conseil municipal a attribué, une aide financière à l'association Echecs Club Ajaccien d'un montant de dix mille euros (10 000 euros), destinée à son fonctionnement.

Pour l'exercice 2018, la Ville d'Ajaccio souhaite accorder une subvention complémentaire de 15 000 euros destinée à couvrir d'une part les frais de location du nouveau local dans lequel l'association doit emménager au mois de septembre 2018 et d'autre part le coût de l'organisation du tournoi « Corsican Circuit »; ce qui porterait le montant total attribué pour 2018 à l'association Echecs Club Ajaccien à 25 000 euros.

Pour les exercices 2019, 2020 et 2021, la Ville d'Ajaccio s'engage à attribuer une subvention annuelle de 40 000 euros destinée au fonctionnement de l'association Echecs Club Ajaccien sous réserve que l'association emménage dans le nouveau local.

Une convention pluriannuelle doit être conclue avec cette association.

Pour l'exercice 2018, les crédits sont inscrits au budget primitif, chapitre 65, article 6574.

Pour les exercices 2019, 2020 et 2021, les subventions seront attribuées sous réserve de l'ouverture des crédits au budget de l'exercice.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle dont le projet est joint au présent rapport

D'autoriser le versement de la subvention complémentaire pour l'année 2018 de 15 000 euros à l'association Echecs Club Ajaccien.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. VANNUCCI, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018,

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

D'attribuer la subvention complémentaire 2018 de 15 000 euros à l'association Echecs Club Ajaccien.

**AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention pluriannuelle dont le projet est joint au présent rapport

**DIT**

Que pour l'exercice 2018, les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018

Pour les exercices 2019, 2020 et 2021 les subventions seront attribuées sous réserve de l'ouverture des crédits au budget de l'exercice.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
  
**LAURENT MARCANGELI**

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie d'Ajaccio. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '20000 AJACCIO' at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink. To the right of the stamp, the text 'POUR EXTRAIT CONFORME' and 'LE MAIRE' is printed, followed by the name 'LAURENT MARCANGELI' printed below the signature.